



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'audiovisuel public

Question au Gouvernement n° 957

Texte de la question

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme Aurore Bergé, pour le groupe La République en marche.

Mme Aurore Bergé. Madame la ministre de la culture, quand André Malraux décrivait la télévision, il disait qu'il existait une télévision pour passer le temps et une autre pour le comprendre. Et si notre audiovisuel public avait la capacité de réconcilier ces deux visions : fédérer et divertir, éduquer et cultiver ?

Passer le temps, oui, si c'est fédérer les publics et recréer des temps partagés ; divertir, si c'est avec des programmes qui singularisent notre audiovisuel public ; éduquer, pour comprendre le présent et lutter contre la manipulation de l'information ; cultiver, en donnant à voir notre diversité et notre patrimoine.

Pour allier ces objectifs, il faut assumer la réforme de notre audiovisuel public, une réforme qui prend les choses dans le bon ordre. Elle n'est pas d'abord celle de la gouvernance ou des modalités de financement ; elle part de l'essentiel : les contenus, l'offre présentée aux Français, et l'adaptation nécessaire à leurs nouveaux usages face à un choix désormais quasi illimité de programmes. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

Madame la ministre, vous avez fixé hier un cadre précis à la réforme de notre audiovisuel public pour renforcer sa légitimité et ses audiences.

Plus de numérique : on le sait, les investissements sont trop faibles et il faut changer d'échelle. Plus de proximité, avec des programmes régionaux renforcés et des synergies réelles, pour un audiovisuel public pour tous les territoires, pour tous les Français. Plus de création : l'audiovisuel public consacre déjà 560 millions d'euros à la production audiovisuelle et cinématographique. Plus de renouvellement, parce qu'un service public à vocation universelle doit à nouveau s'adresser aux plus jeunes.

M. Aurélien Pradié. Bla-bla !

M. Fabien Di Filippo. Qu'on n'oublie pas de lui tourner la page !

Mme Aurore Bergé. Cette réforme est importante car elle touche au quotidien des Français. Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser les pistes concrètes d'action et les modalités de mise en œuvre de cette réforme ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture. Madame la députée, j'ai présenté hier une transformation

ambitieuse du service public de l'audiovisuel, fondée sur la prise de risque et l'innovation dans l'offre proposée aux Français.

Pour reconquérir la jeunesse, nous voulons un audiovisuel public qui s'engage pleinement dans la révolution numérique, avec un investissement de 150 millions d'euros de plus à l'horizon 2022.

Sa singularité, c'est aussi le lien particulier qu'il crée avec les Français. Nous voulons un média de proximité. J'ai demandé à France 3 et France Bleu de lancer trois à quatre expérimentations régionales dès la rentrée pour la mise en place d'un média de proximité. Les deux sociétés travaillent sur les régions Bretagne, Île-de-France et PACA.

M. Éric Straumann. N'oubliez pas l'Alsace !

Mme Françoise Nyssen, ministre. En Bretagne, ce sont deux locales de France Bleu et une antenne de France 3 qui produiront six heures de programme commun ; en Île-de-France, une de France Bleu et une de France 3 ; en PACA, deux antennes de France 3 et trois locales de France Bleu.

Enfin, nous voulons un média qui soit le fer de lance de la création. J'ai demandé que les budgets de la création soient sanctuarisés. Il faut aussi faire évoluer les relations entre l'audiovisuel public et ses producteurs. Les entreprises doivent avoir à leur actif un riche catalogue d'œuvres à valoriser, en particulier dans l'univers numérique.

Nous allons continuer à soutenir la filière stratégique de l'animation. Le passage de France 4 sur le numérique ne remettra pas en question cet accompagnement. Non seulement France Télévisions va développer une offre délinéarisée, ambitieuse, sans publicité mais elle va aussi maintenir une offre linéaire pour les enfants sur les autres chaînes. Le renforcement des programmes jeunesse est une priorité pour France Télévisions mais aussi pour les autres sociétés : j'ai demandé à Arte d'y participer.

Pour cette ambition nouvelle, il est nécessaire que les sociétés réalisent des gains d'efficience grâce au développement des coopérations entre elles. J'ai installé hier la mission de concertation qui expertisera les scénarios de mise en œuvre. La réforme se fera pour les Français...

M. le président. Merci, madame la ministre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Aurore Bergé](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 957

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 juin 2018](#)